

Point 1 de l'ordre du jour
Adoption de l'ordre du jourCE/126 prov. annot.
Madrid, 9 juin 2026
Original : anglais

ONU Tourisme agit pour l'environnement. Tous les documents du Conseil exécutif sont consultables sur le site Web d'ONU Tourisme à l'adresse www.untourism.int/fr ou en utilisant le code QR sur cette page.

**Ordre du jour provisoire annoté et ordre du jour complémentaire provisoire****I. Points provisoires de l'ordre du jour****Point 1. Ordre du jour provisoire** (document CE/126/1 prov.)

Conformément à l'article 4.1 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, l'ordre du jour provisoire de la session a été établi par la Secrétaire générale en accord avec le Président du Conseil. Il couvre toutes les questions dont le Conseil est saisi conformément à l'article 19 des Statuts et aux décisions adoptées par le Conseil à ses précédentes sessions. Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour qui lui est présenté.

Point 2. Communication du Président (document CE/126/2)

Le Président du Conseil ouvre la session par une communication aux Membres, conformément à la décision CE/DEC/3(LVIII) adoptée à Lisbonne en juin 1998.

Point 3. Communication de la Secrétaire générale : vision de la Direction pour 2026-2029
(document CE/126/3)

La Secrétaire générale présente à la première session du Conseil exécutif tenue depuis sa prise de fonctions l'orientation stratégique appelée à guider ONU Tourisme de 2026 à 2029, avant que des propositions plus détaillées soient soumises au Conseil pour approbation. Les quatre priorités opérationnelles qui en découlent sont les suivantes : fondements, collaboration, renforcement des capacités et durabilité, les fondements étant la priorité immédiate.

La mise en œuvre s'appuiera sur le budget ordinaire, les contributions volontaires des États membres et le Fonds d'accélération du tourisme mis à disposition par les Émirats arabes unis.

Le Conseil exécutif est invité à examiner, aux fins d'approbation :

- les trois principes directeurs qui serviront de cadre au mandat : mise en place de nouveaux fondements institutionnels, recentrage des travaux de l'Organisation sur les États membres et engagement en faveur d'une exécution approfondie et de qualité, en cohérence avec le programme des initiatives de réforme de l'ONU ; et
- les quatre priorités définies par la Secrétaire générale : fondements, collaboration, renforcement des capacités et durabilité.

Point 4. Exécution du programme général de travail (documents CE/126/4 rev.1 et CE/126/4 RC-1)

La Secrétaire générale présente une vue d'ensemble des principales activités et réalisations de l'Organisation suivant les priorités du programme de travail pour la période allant d'octobre 2025 à avril 2026.

Des étapes importantes ont été franchies dans les efforts visant à favoriser la durabilité dans le tourisme, notamment la tenue des Journées thématiques du tourisme à la COP30, à Belém (Brésil), l'inclusion du Plan d'accélération des solutions (PAS) pour le secteur du tourisme dans le Programme de travail des champions de haut niveau pour l'action climatique de la CCNUCC, et le lancement de l'initiative « Recipe of Change » dans le cadre du Programme de tourisme durable « One Planet ».

Le Conseil est invité à approuver le Plan d'action relatif aux femmes dans le secteur du transport touristique, qui vise à promouvoir l'égalité des sexes dans l'ensemble du secteur.

Outre un rapport d'étape consacré à la mise en œuvre de la Déclaration de Riyad sur l'avenir du tourisme, des informations sont également fournies sur des initiatives et des évolutions récentes, notamment : les projets sur le terrain, les dernières activités en date d'ONU Tourisme dans le domaine de la recherche, le calendrier des activités d'ONU Tourisme et les publications récentes.

Point 5. Rapport sur les préparatifs de l'Année internationale du tourisme durable et résilient 2027 (document CE/126/5)

Le Conseil exécutif est informé de l'état des préparatifs de l'Année internationale du tourisme durable et résilient, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 78/260, qui reconnaît le potentiel du tourisme pour favoriser les possibilités économiques, l'inclusion sociale, la compréhension culturelle et la bonne gestion de l'environnement.

Le secrétariat présente une proposition structurée autour d'une approche par étapes, comprenant une phase de préparation en 2026, une phase de mise en œuvre en 2027 et une phase consacrée aux retombées durables au-delà de l'Année internationale.

Le Conseil exécutif est invité à formuler des orientations et à approuver le cadre stratégique proposé, les dispositifs de gouvernance et l'approche de financement de l'Année internationale.

Point 6. Rapports des organes subsidiaires du Conseil (document CE/126/6 rev.2)

Les organes subsidiaires du Conseil présentent les conclusions et recommandations issues des réunions qu'ils ont tenues depuis la cent vingt-quatrième session du Conseil exécutif.

En particulier, le Conseil est invité à examiner pour approbation le plan de travail 2026-2027 proposé par le Groupe de travail interinstitutions sur le tourisme et l'action climatique.

Point 7. Réforme de l'Organisation : état d'avancement des suites données aux recommandations du CCI et du BSCI (document CE/126/7)

Le secrétariat rend compte des mesures proposées et des progrès accomplis concernant les recommandations de deux organes importants des Nations Unies : le Corps commun d'inspection (CCI) et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI).

Le Conseil est invité à examiner, en vue de son approbation, l'état d'acceptation et de mise en œuvre proposé par le secrétariat.

Point 8. Rapport financier

- a) Situation financière de l'Organisation en 2026 [document CE/123/3(a)]

Le Conseil est informé de la situation financière actuelle de l'Organisation et des perspectives pour le restant de l'année.

- b) Rapport financier et états financiers vérifiés d'ONU Tourisme de l'exercice clos le 31 décembre 2025 [document CE/126/8(b)]

La Secrétaire générale présente au Conseil le Rapport financier et états financiers vérifiés d'ONU Tourisme de l'exercice clos le 31 décembre 2025 pour approbation.

Point 9. Point de situation concernant les Membres [documents CE/126/9(I) et CE/126/9/(II)]

Le Conseil est informé de la composition actuelle de l'Organisation et des contacts avec des États non membres en vue d'examiner les possibilités d'adhésion.

Des informations actualisées sont également fournies sur les Membres sous le coup des dispositions de l'article 34 des statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts, notamment sur les éventuels plans de paiement proposés.

Point 10. Rapport sur les ressources humaines (document CE/126/10)

Le Conseil est informé de la situation des ressources humaines du secrétariat au 1^{er} mars 2026, notamment de plusieurs questions liées à des mesures engagées ou conclues avant le début du mandat de l'actuelle Secrétaire générale.

Le secrétariat rend également compte des initiatives relatives au bien-être du personnel, ainsi qu'à l'égalité des sexes, à la diversité et à l'inclusion. En outre, il présente le Code de conduite visant à prévenir le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements d'ONU Tourisme.

Il est rappelé que l'Assemblée générale a délégué au Conseil exécutif la désignation, à la présente session, de deux membres titulaires et de deux membres suppléants au Comité des pensions du personnel d'ONU Tourisme pour l'exercice biennal 2026-2027.

Point 11. Rapport du Fonctionnaire chargé de la déontologie (document CE/126/11)

Le Fonctionnaire chargé de la déontologie rend compte des activités menées du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026.

Point 12. Rapport sur les bureaux régionaux et thématiques (document CE/126/12)

Le secrétariat fournit au Conseil exécutif des informations actualisées sur la situation des bureaux d'ONU Tourisme à la suite de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. En particulier, ce rapport présente au Conseil les faits récents concernant le Bureau thématique sur l'innovation pour l'Afrique, au Maroc, l'Observatoire du droit du tourisme pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en Uruguay, le Bureau thématique pour le tourisme le long de la Route de la soie, en Ouzbékistan, le projet de bureau régional en Chine, ainsi que la réforme en cours du Bureau d'appui régional pour l'Asie et le Pacifique, au Japon, notamment le protocole de coopération signé avec l'Agence japonaise du tourisme. Tout additif au présent document fournira des informations complémentaires sur les consultations demandées par l'Assemblée générale concernant la répartition des rôles entre le projet de bureau régional en Chine et le Bureau d'appui régional pour l'Asie et le Pacifique.

Point 13. Rapport du Collectif des Membres affiliés (document CE/126/13)

Le Collectif des Membres affiliés rend compte des principaux résultats de ses activités depuis la cent vingt-quatrième session du Conseil exécutif, en mettant en avant les éléments suivants :

- évolution vers un modèle d'expansion plus sélectif et davantage axé sur la qualité, contribuant ainsi à renforcer la cohérence d'ensemble et la mobilisation du réseau ;
- meilleure intégration des Membres affiliés dans le programme de travail, les produits de connaissance et les processus institutionnels ; et
- consolidation des initiatives phares, notamment dans le tourisme sportif et les nouveaux segments du tourisme.

Point 14. Lieu et dates de la cent vingt-septième session, de la cent vingt-huitième session et de la cent vingt-neuvième session du Conseil exécutif (document CE/126/14)

Le Conseil exécutif est invité à décider du lieu et des dates de ses cent vingt-septième, cent vingt-huitième et cent vingt-neuvième sessions. Les candidatures présentées sont les suivantes :

- Émirats arabes unis, pour accueillir la cent vingt-septième session du Conseil ;
- République du Pérou, pour accueillir la cent vingt-huitième session du Conseil.

En outre, il est d'usage que, les années où l'Assemblée générale se réunit en session ordinaire, la deuxième session ordinaire du Conseil exécutif de l'année concernée se tienne dans le cadre de l'Assemblée générale. Par conséquent, la deuxième session ordinaire du Conseil exécutif en 2027 (cent vingt-neuvième session) se tiendra en République dominicaine dans le cadre de la vingt-septième session de l'Assemblée générale.

II. Points de l'ordre du jour provisoires complémentaires

Point 1. Proposition de la Colombie : groupe de travail interinstitutions sur le tourisme pour la construction de la paix (document CE/126/Supp/1)

La Colombie propose la formation d'un groupe de travail interinstitutions à l'appui du renforcement et de la consolidation du tourisme pour la construction de la paix.